

Bourse de stage Master 2 - ACAPS

La bourse de stage Master 2 de l'Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives (ACAPS) a pour objectif d'accompagner un.e chercheur.euse dans le recrutement d'un.e étudiant.e pour un stage de recherche de niveau Master 2 dans le domaine du sport, des activités physiques et de la motricité humaine. Le laboratoire du.de la lauréat.e recevra, de la part de l'ACAPS, un montant correspondant à la gratification du ou de la stagiaire (6 mois maximum).

Le dossier de candidature doit être déposé par le responsable scientifique du stage. Les critères d'éligibilités sont les suivants :

- Le responsable scientifique doit être membre de l'Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives lors du dépôt du dossier de candidature.
- Le responsable scientifique doit être titulaire dans le laboratoire d'accueil du ou de la stagiaire Master.
- Le responsable scientifique ne doit pas avoir obtenu la bourse de stage Master 2 de l'ACAPS lors des trois années précédant le dépôt du dossier de candidature.

Le lauréat ou la lauréate (Master 2) s'engage :

- à ce que l'Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives soit remerciée dans le rapport de stage et dans les éventuelles publications dont les résultats sont issus de ce stage de recherche.
- à présenter ses travaux de recherche s'il va au congrès de l'ACAPS dans les deux années suivant sa bourse (inscription offerte). A défaut, il devra rédiger un billet sur le blog de l'ACAPS.

Le responsable scientifique doit déposer un dossier unique (au format pdf) comprenant :

- un CV incluant une liste des productions scientifiques [2 pages maximum],
- un projet de recherche dans lequel seront mentionnés la thématique de recherche, les tâches du ou de la stagiaire Master 2, ainsi que les livrables attendus. La durée du stage devra être également mentionnée (6 mois maximum) [3 pages maximum, hors références],
- un justificatif attestant que le.la déposant.e est membre de l'Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives lors du dépôt du dossier de candidature (ex. inscription au congrès de l'ACAPS précédant la demande).

Le dossier de candidature dûment complété sera transmis par courriel au format PDF à contact@acaps.asso.fr. Un accusé de réception sera envoyé pour confirmer la bonne réception de chaque candidature.

Sélection

Le dossier de candidature sera évalué sur les critères suivants :

1/ Activité scientifique du/de la déposant.e (production scientifique et encadrement d'étudiants).

2/ Qualité du projet de recherche (originalité et faisabilité).

Chaque dossier sera évalué par un expert de la thématique et par un membre du conseil d'administration de l'Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives ne présentant pas de conflit d'intérêt avec le candidat ou la candidate. Un conflit d'intérêt est défini par :

- Au moins une publication en commun dans une revue nationale ou internationale, un livre ou chapitre de livre, une communication en congrès,
- Un laboratoire d'appartenance identique,
- Un lien familial.

Dates à retenir

Pour un financement sur l'année universitaire 2022-2023

Date limite de dépôt des candidatures : 20 mai 2022

Résultat de la sélection : 1^{er} juillet 2022

Les gratifications seront débloquées à la réception de la convention signée.